

*Questions orales*LES MESURES DU GOUVERNEMENT POUR COMBATTRE
L'INFLATION

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, j'aimerais poser une dernière question pour ce sujet, mais cette fois au premier ministre.

Une voix: Vous étiez là ce matin Ed.

M. Broadbent: Le cabinet étudie actuellement un document qui montre que ce ne sont pas les salaires qui sont les véritables responsables de l'inflation, mais bien d'autres facteurs comme les taux d'intérêt, les prix de l'alimentation et les prix de l'énergie. Ce même document déclare que les traitements des fonctionnaires devraient servir d'exemple en matière de lutte contre l'inflation.

Le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre pourquoi le gouvernement ne s'attaque pas aux causes véritables de l'inflation qui, comme le reconnaît le document, sont les taux d'intérêt, le prix de l'énergie et de l'alimentation et pourquoi il s'en prend aux victimes mêmes de l'inflation, à savoir les simples salariés.

● (1430)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, j'ignore tout de ce prétendu document secret mais je tiens à dire qu'il y a un mois environ, en réponse à une question que le chef du Nouveau parti démocratique m'avait posée ici même, je lui avais répondu exactement la même chose. J'avais alors déclaré que les causes de l'inflation étaient essentiellement le prix élevé de l'énergie ainsi que l'augmentation des prix des aliments et des taux d'intérêt. J'avais aussi précisé—le député s'en souviendra certainement—que deux de ces trois facteurs inflationnistes et probablement les trois, ne sont soumis à aucun contrôle au Canada. Nous ne contrôlons pas le prix de l'énergie que nous importons et en ce qui concerne les ressources énergétiques canadiennes, le député sait que nous avons une politique qui vise à maintenir les prix en dessous des coûts mondiaux.

En ce qui concerne le prix de l'alimentation, le chef du Nouveau parti démocratique sait également—je le lui ai aussi précisé il y a un mois—que lorsque les pays démocratiques—c'est le cas du Canada—mettent en place un système de contrôle des prix, les prix des aliments ne sont généralement pas touchés. On ne bloque pas les prix des aliments au niveau de la production et c'est l'une des raisons pour lesquelles le coût de la vie est aussi élevé.

Le ministre des Finances a fourni la même explication en ce qui concerne les taux d'intérêt. L'une des raisons pour lesquelles les taux d'intérêt sont si élevés chez-nous, c'est qu'ils le sont encore plus aux États-Unis.

Le prétendu document secret dont parle le député n'a pas l'air si secret que cela. Il ne dit ni plus ni moins que ce que j'ai déclaré à la Chambre il y a un mois environ.

Quant à décider un quelconque—le député fait signe que non. Je vais attendre sa question supplémentaire.

Mme le Président: La parole est au député de Sherbrooke.

[Français]

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

LA POSSIBILITÉ DE ROUVRIRE LE DOSSIER RELATIF AU
DÉMÉNAGEMENT DU SERVICE DE CARTOGRAPHIE À
SHERBROOKE

M. Irénée Pelletier (Sherbrooke): Madame le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. En 1974, le gouvernement canadien a décidé de procéder à la relocalisation de certaines agences et sections de ministères vers les provinces, et deux des 23 projets n'ont pu être réalisés parce que le gouvernement du Québec ne voulait pas modifier la clause Québec par la clause Canada, changeant ainsi unilatéralement l'entente entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces, entente qui stipulait que les fonctionnaires fédéraux allant s'installer dans les provinces pourraient recevoir l'éducation dans la langue de leur choix. Le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre si l'acceptation par la Chambre des propositions constitutionnelles et de l'intention exprimée par M. Ryan de modifier la clause Québec pour la clause Canada amèneraient le gouvernement fédéral à rouvrir le dossier relatif à la cartographie pour l'orienter vers Sherbrooke?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui, madame le Président, la réponse est très claire puisqu'un des empêchements à ce déplacement vers Sherbrooke de la section de cartographie est précisément le fait que le gouvernement québécois ne veut pas appliquer la clause Canada. C'est cette clause qui est contenue dans la charte qui est à l'étude à la Chambre, et si je comprends bien, c'est une clause qui est également appuyée par M. Ryan, le chef des troupes libérales dans le Québec, lequel à son tour a l'appui du parti progressiste conservateur à la Chambre. Alors nous espérons que dans un avenir prochain la section de cartographie pourra aller, étant donné les circonstances que nous connaissons, vers Sherbrooke.

* * *

[Traduction]

LA SÉCURITÉ NATIONALE

L'INTERDICTION DE DIVULGUER LES DOCUMENTS GOUZENKO
POUR UNE PÉRIODE SUPPLÉMENTAIRE

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, la question que j'adresse au premier ministre fait suite à celles que mes collègues ont déjà posées. Le premier ministre se rappellera qu'il a interdit la publication des documents Gouzenko pour une période supplémentaire de dix ans et qu'à cause de cela mon gouvernement n'a pu avoir accès à ces documents. Le premier ministre s'en souvient sûrement.

Le premier ministre ne peut ignorer aussi que la période normale visée par un interdit de ce genre est de 30 ans. Dans le cas des documents Gouzenko, il l'a prolongée de dix ans. Le premier ministre voudrait-il dire à la Chambre pourquoi il a décidé de prolonger de dix ans l'interdiction de publier les documents Gouzenko et en vertu de quelle autorité législative il a agi?